

**COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association
«Collectif Quicury, prenons soin de notre territoire»**

Vendredi 4 avril 2025 à 19h30 - Salle des fêtes de Sarcey (69490)

Émargement à l'entrée des personnes présentes après contrôle et régularisation du paiement des cotisations.

L'Assemblée Générale ordinaire s'est ouverte à 20h15, en présence de 55 adhérents et 40 pouvoirs d'adhérents à jour de leur cotisation en 2025.

SOMMAIRE

Rapport Moral

- A. Introduction
- B. Rappels sur le Collectif Quicury
- C. Alternatives de développement orientées sur l'alimentation locale
- D. Alternatives de développement orientées sur l'alimentation locale
- E. les intérêts à agir de Quicury
- F. Consommation d'espace sur les communes du bassin de la Turdine
- G. Concernant la pollution de l'air
- H. Bilan
- I. Que faire ?

Rapports d'Activités :

Groupe juridique

- A. Affaire de la station services et du parking LECLERC (commune de TARARE)
- B. Affaire de la délibération du 28 novembre 2023 modifiant les 4 PLU de VINDRY-SUR-TURDINE

Groupe Communication

- A. La manière de travailler :
- B. Les actions

Groupe Biodiversité

- A. Objectifs et activités :
- B. Sensibilisation et Formations
- C. Faune des bâtiments
- D. Alerter
- E. Echanges et partenariats

Groupe Alternatives

- A. Actions 2024
- B. Rappel des lois permettant de préserver les terres agricoles et la production alimentaire locale
- C. Développement économique, (PLU, CC, SCoT...) et développement agricole ?
- D. Réunions avec la Communauté de commune du pays de l'Arbresle (CCPA) ou pour le Plan Alimentaire Territorial (PAT) du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL)
- E. Projet de création d'une retenue collinaire pour l'irrigation au lieu-dit Font-Piquet.
- F. Proposer des projets pouvant répondre à des besoins et que les collectivités pourraient prendre en main sur le terrain du SMADEOR.
- G. " Ma petite cerise goûteuse"

Rapport Financier

Projets 2025

RAPPORT MORAL 2024 présenté par Alain

Ce rapport moral a pour objectif de présenter le bilan de l'année écoulée et les orientations à venir.

A - Introduction

Quicury constate une réelle prise de conscience sur un besoin d'identité territoriale chez les habitants et les élus du Territoire du Val de Turdine ;

Quel est le poids d'un collectif comme Quicury dans les projets de politique environnementale élaborés pour les 20 prochaines années sur le val de Turdine ?

Au niveau national, il est malheureusement constaté un recul sans précédent dans la protection du Vivant. Un nouveau cap a été franchi avec le vote de la loi d'orientation agricole le 20 février 2025, notamment dans son Article 13 qui allège le régime de répression des atteintes à la biodiversité en dé penalisant les destructions d'espèces protégées et l'arasement de haies champêtres (depuis les années 1950, 70 % des haies ont disparu soit 1,4 million de kilomètres). Dans la foulée il en a découlé une opération sans précédent de déstabilisation de l'Office Français de la Biodiversité et de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation.

Nous constatons une incohérence entre le discours officiel qui s'inscrit dans la transition écologique, les grands sommets pour parler de la Biodiversité qui nous disent que « **Notre maison brûle et nous regardons ailleurs** » Jacques Chirac, au sommet de la Terre en sept 2002 à Johannesburg » et la réalité sur notre territoire où nous constatons l'artificialisation des terres pour des projets aux empreintes carbone très importantes.

B- Quelques rappels sur le collectif Quicury

Le Collectif a été créé en mai 2019. Il a pour but de protéger les terres agricoles de l'artificialisation d'une centaine d'hectares prévoyant un vaste projet de zone logistique devant fortement et durablement impacter notre territoire et notre santé.

C – Alternatives de développement orientées sur l'alimentation locale

- en encourageant l'installation de jeunes agriculteurs en particulier avec des espaces-test,
- en soutenant l'installation d'entreprises de transformation pour valoriser les produits locaux,
- en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de la loi EGALIM pour repenser la restauration collective (création d'une cuisine centrale, ferme communale)
- Quicury a établi un annuaire qui recense les producteurs locaux sur le territoire pour consommer local. Il est accessible sur notre site internet.

D - Alternatives de développement orientées sur l'alimentation locale

Il est utile de rappeler le ressort géographique de notre territoire : le Val de Turdine ». L'Ouest du bassin, avec ses nombreuses forêts, devrait garantir une ressource en eau.

Mais l'unité agro écologique ne correspond pas à une unité administrative. Ce bassin versant dépend de 4 communautés de communes, avec :

- La Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) : Valsonne, Les Sauvages, St Clément sur Valsonne, Joux, Tarare, St Marcel l'Eclairé, St Forgeux, Vindry sur Turdine (Pontcharra, Les Olmes, St Loup, Dareizé), St Romain de Popey, Ancy, Affoux,
- La Communauté de Commune de Forez- Est : Violay,
- La Communauté de Commune de l'Ouest Lyonnais : Villechenève, Montrottier,
- La Communauté de Commune Du Pays de l'Arbresle (CCPA) : Savigny, L'Arbresle, Sarcey, Bully, St Germain Nuelles.

Il est primordial que soit trouvée une cohérence globale en matière environnementale sur ce territoire. Ceci nous demande une grande vigilance car les décisions sont prises dans des secteurs différents et par des personnes différentes sur un espace naturel qui n'a pas de frontière. Par exemple, un permis de construire qui coupe une trame verte impactera la trame sur la commune concernée par le projet mais également sur la commune voisine. D'où la nécessité d'avoir des sentinelles de partout.

E - les intérêts à agir de Quicury

L'association a pour but et objet de :

- protéger et défendre l'environnement (la terre, l'air, l'eau, le végétal), la vie et la santé des êtres vivants sur le territoire concerné,
- agir pour la conservation et la restauration des espaces, ressources, milieux et habitats naturels, pour la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, les sites, les paysages,
- protéger, défendre et améliorer la qualité de vie des habitants du territoire,
- agir pour un développement éco-responsable tenant compte des enjeux agricoles de ce territoire rural,
- agir pour la sauvegarde de l'ensemble de ses intérêts, notamment dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme.

F - Consommation d'espace sur les communes du bassin de la Turdine

Rappelons ici que la biodiversité a été durement impactée dans ce bassin du Val de Turdine par l'évolution démographique et industrielle de cette dernière décennie. Ce sont 400 ha qui ont été artificialisés entre 2010 et 2020 en grande partie par la construction de l'A89 qui font que la COR et la CCPA sont parmi les Communauté de Communes qui ont les plus gros taux d'artificialisation du département.

G - Concernant la pollution de l'air

Les 2 entrées/sorties et l'aire de repos de l'A89 sont aussi des points de pollution importants (freinage, accélération sur les entrées sorties et sur les rond points attenants). Rappelons que l'étude de pollution atmosphérique demandée lors du projet Argan/SMAD à Sarcey a montré qu'au niveau du pont sur le D567, ainsi qu'au niveau du lotissement des marais vers la zone Actival, le niveau de NO₂ était déjà 4 fois supérieur à la norme.

H - Bilan de ce Rapport moral

Dans le contexte actuel, nos objectifs sont plus que jamais d'actualité.

A la pression foncière engendrée par l'A89 et la proximité de la métropole, s'ajoute la volonté de faire de notre fond de vallée un couloir industriel:

- Le projet de carrière sur la commune de Joux refait surface en 2025 et les agrandissements de Zones Artisanales se sont multipliés durant la dernière décennie malgré une pression foncière exorbitante, pénalisant les petites entreprises locales qui, légitimement, voudraient s'installer.
- Les zones naturelles et plus particulièrement des zones agricoles continuent de disparaître alors que l'on sait aujourd'hui que la résilience alimentaire est d'une première nécessité puisque la France importe 40 % de ses légumes et 60 % de ses fruits.

Si les journaux nous inondent d'informations sur l'urgence d'un changement de paradigme, la situation politique et sociale plus que fragile actuellement ne facilite pas ce changement.

Au niveau national, l'État a été plusieurs fois condamné pour inaction dans les domaines de la lutte contre la pollution et le changement climatique.

Un hypothétique changement de normes environnementales n'y changerait pas grand chose tellement la situation est préoccupante.

En ce qui nous concerne, nous pouvons affirmer que les paysans sont les premières victimes de ce dérèglement et qu'il est nécessaire de mettre en œuvre toutes les solutions possibles pour leur permettre de produire des aliments de qualité consommables localement.

Dans l'objectif d'une sécurité alimentaire, comme le soulignait le Sénat en 2019, il est aussi nécessaire de préserver la terre agricole locale. La région est loin d'être capable d'assurer cette sécurité alimentaire. Ainsi, si la surface agricole utilisée dans la CCPA était entièrement vouée à l'alimentation, elle ne pourrait satisfaire que 59 % de la population.

I - Alors que faire ?

OUI, les objectifs de l'association sont toujours plus justifiés.

Sans l'action de Quicury, ce sont plus d'une centaine d'hectares de terres agricoles qui étaient vouées à disparaître entre les 4 communes de Vindry sur Turdine, Saint Romain de Popey, Sarcey et Bully .

Continuons ensemble à défendre notre territoire, à nous fédérer et à en parler autour de nous.

Vous êtes toujours plus nombreux à participer aux différentes contributions dans les processus de décisions lorsque sont proposés des projets d'aménagement.

Les questions que l'on doit sans cesse se poser sur les projets annoncés :

- répondent-ils à l'intérêt général dans le contexte de dérèglement climatique et d'effondrement de la biodiversité ?
- Correspondent-ils à l'identité de notre territoire, à notre patrimoine, à nos valeurs ?

Nous avons besoin de vous sentir à nos cotés et de nous sentir soutenus. Votre présence à nos diverses manifestations et à notre Assemblée générale de ce soir montre votre réelle implication dans le collectif. Soyez en tous remerciés.

Vote du rapport moral : (*rappel : dans les statuts il est notifié que lors d'une AG les décisions sont prises à la majorité simple des adhérents de l'année 2025 présents et représentés, quel que soit le nombre de personnes présentes.*)

Vote pour : 95

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2024

Rapport du groupe juridique présenté par Gilles

A - Affaire de la station services et du parking LECLERC (commune de TARARE)

- Suite à notre requête, St LOUP DISTRIBUTION a retiré son permis de construire et celui-ci a été abrogé par le maire de TARARE le 12 juin 2024.
- St LOUP DISTRIBUTION avait aussi déposé une déclaration préalable le 11 décembre 2023 qui avait été acceptée le 8 janvier 2024. La requête déposée par Quicury le 20 juin 2024 a été rejetée le 12 juillet 2024 pour défaut d'intérêt à agir de notre association au motif qu'une surface de 850m² au sein d'une ZA était trop petite par rapport à notre zone de compétence concernant 13 communes. Quicury a fait appel mais la décision avait été maintenue.
- Nous restons cependant « vainqueurs » sur ce dossier car l'élément le plus impactant, la station service, a été abandonnée.
- Nous surveillons que la construction du parking se fasse dans la conformité des réglementations, ce qui ne sera pas simple pour St LOUP DISTRIBUTION car les courbes de niveau ne doivent pas être changées et qu'un parking perméable laissera passer l'eau dans les deux sens, d'où des risques d'inondations non négligeables au vu des nappes d'eau qui apparaissent sur le terrain à chaque saison pluvieuse.
- Une plateforme « Leclerc locations » a été créée illégalement au sud du terrain. Quicury a déposé une plainte auprès du procureur de la république de Villefranche/Saône. Nous devons le compléter avec les courriers de mise en demeure de remise en état adressés par la mairie de Tarare à St LOUP DISTRIBUTION (courriers obtenus en novembre 2024 suite à une décision de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) que nous avons du saisir).

B - Affaire de la délibération du 28 novembre 2023 modifiant les 4 PLU de VINDRY-SUR-TURDINE

QUICURY a déposé une requête le 13 juin 2024 contre cette délibération car plusieurs faits majeurs justifient notre intervention :

- La zone d'inconstructibilité autour d'un bâtiment agricole a été réduite de 100 mètres à 55 mètres pour la ferme GONDARD de St LOUP ; ce qui entraînerait la possibilité de construire 7 villas à moins de 100 mètres dans un projet de lotissement voisin.
- La création d'un STECAL (Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) sur la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique) de la carrière de Vindry pour une piste d'auto-école a été déclarée

- abandonnée mais la modification du zonage Nt en Ne a malgré tout été réalisée dans le nouveau PLU. Ceci autorise donc l'activité sans créer de STECAL mais fait l'impasse sur une évaluation environnementale décidée dans 1 premier temps par la MRAE (Missions Régionales d'Autorité Environnementale). Suite à la déclaration d'abandon par le maire, la MRAE avait revu sa position et dispensé le projet d'une évaluation environnementale.
- Idem avec la création d'une aire de jeux déclarée aussi abandonnée pour les mêmes raisons. Le projet a pourtant bien été mené à terme après le vote de la délibération et le zonage N modifié en Nt.
 - D'autres modifications suscitent des critiques mais ces 3 modifications sont les principales car elles sont porteuses de fausses déclarations à la MRAE, au commissaire-enquêteur et au public.

Huit mois et demi après notre requête au Tribunal Administratif, la mairie vient de produire son mémoire en défense.

Quicury produira un mémoire en réponse.

Rapport du groupe communication présenté par Monique

A - La manière de travailler :

Le groupe « communication », se réunit tous les 2 mois environ. Il est en lien avec les autres groupes et a la charge de concevoir des outils pour :

- Relayer les actions du collectif et de ses différentes commissions
- Sensibiliser et informer les adhérents, le public et les élus.

Parmi les 10 membres actifs de ce groupe, 5 forment le sous-groupe « Comité de rédaction » afin d'être plus réactifs à proposer des textes, des réponses, monter des dossiers.

Les membres du groupe communication s'investissent aussi en allant représenter le Collectif dans les réunions sur le territoire, soit sur invitation, soit lorsque celles-ci sont ouvertes : conseils municipaux, réunions COR, CCPA, SMADEOR (SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'OUEST RHODANIEN).

Ils participent également à des évènements organisés par LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), FNE (France Nature Environnement), ANTICOR (notamment pour apporter un soutien à l'Office Français de la Biodiversité, dernièrement « attaqué»)...

B - Les actions :

- lettre d'information, flashs-info, lettres de relance (à destination des adhérents et des sympathisants inscrits, supports numériques,
- Les relances des adhésions,
- La conception du nouveau document qui présente le Collectif, et qui vous est diffusé ce soir : belle carte de visite du Collectif pour montrer le sérieux et la diversité de nos actions,
- Gestion et mises à jour de nos supports de communication : site Collectif Quicury, comptes Facebook, Linkedin,
- Les conceptions et diffusions des communiqués de presse, des articles,
- les préparations des radios, télévision,
- Les publications sur notre site internet et sur les réseaux sociaux ainsi que la création des supports tels que kakemono, panneaux pour les stands, dépliants, banderoles etc...
- La participation à des réunions publiques sur une actualité particulière : par exemple la réunion Actival le 19 juin aux Olmes, le suivi de la révision du PLU de Vindry,
- L'organisation ou co-organisation d'événements grand-public, la participation à des événements organisés sur le territoire en tant qu'exposants ou intervenants :
 - *le 04 mai 2024 après-midi, à Sarcey : expositions et balades en Quicury guidées par des écologues,*
 - *juin 2024, journées ouvertes de cueillette sur le verger « Petite cerise goûteuse »*
 - *Le 15 Juin 2024 : tenue d'une buvette pour les journées portes-ouvertes du Domaine de Crêt de Bine (Sarcey), avec évènement Géopark,*
 - *Septembre 2024 : forum des associations de Sarcey, journées d'inscriptions de l'AMAP de Tarare le 19 septembre 2024*

- *le 05 octobre 2024 à St Genis les Oullières, participation à la fête de la Confédération Paysanne avec un stand,*
- *Cinéma à Tarare avec le CLAP le 12 janvier 2025 autour du film « L'usage du monde » en présence de la réalisatrice et avec un débat post-film et un buffet convivial,*
- *Fin Janvier 2025, le Collectif est invité pour la soirée « Couleurs Café » pour présenter « les enjeux environnementaux sur le secteur de Tarare »,*
- *En février 2025, avec le groupe biodiversité, tournage de séquences sur le site Quicury pour illustrer l'importance de la sauvegarde des zones humides...*

Rapport du groupe biodiversité présenté par Isabelle

A - Nos objectifs et activités :

- Sensibilisation et Formation : proposer des évènements pour faire connaître et mieux défendre notre environnement, sa biodiversité et ses écosystèmes,
- Faune des bâtiments : repérer les gîtes potentiels ou avérés et enregistrer les données de repérage + Analyser les études environnementales existantes
- Alerter les institutions et les constructeurs quand on constate la destruction d'espaces naturels, de gîtes de la faune sauvage des bâtiments, dont les espèces protégées dans les projets d'aménagement,... Nous sommes en lien avec le groupe juridique sur ce point.
- Rencontrer les acteurs locaux du territoire qui agissent sur la qualité et l'amélioration de la nature et la biodiversité : SYRIBT (Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine), FNE, LPO...

B - : Sensibilisation et Formation :

- Une demi-journée autour de la Biodiversité sur 3 sites, à Sarcey, le 4 mai avec 3 écologues (Alexandre Maccaud, Pierre Lheman, Thibaut Duret). Peu de monde, sans doute dû à une météo pluvieuse et une mauvaise communication.
- Une formation sur la faune des bâtiments avec le naturaliste Edouard Ribatto en septembre 2024. A destination de nos adhérents, cette formation avait pour objectif de nous apprendre à mieux regarder et mieux comprendre où peuvent gîter oiseaux et chauve-souris, et nous inviter à tous être des « sentinelles ». A l'issue de cette formation, un groupe s'est constitué pour recenser les gîtes potentiels d'oiseaux et chauve-souris

C - : Repérage de la faune des bâtiments :

Ce groupe a recensé les gîtes potentiels d'oiseaux et chauve-souris sur les bâtiments de Pontcharra en se retrouvant des samedis matin ou après-midi. Il y retournera très bientôt pour observer la présence effective d'oiseaux ou non. Ces observations seront enregistrées sur le site NaturaList (science participative) ce qui permettra :

- aux naturalistes de voir nos observations,
- de communiquer auprès des élus pour éviter la destruction de ces habitats,
- de sensibiliser la population

D - : Alerter :

Le groupe a également recensé des gîtes potentiels ou avérés sur des bâtiments de Tarare qui vont faire l'objet de travaux.

Lors du dépôt des permis de construire, nous étudions les enquêtes environnementales réalisées en amont ou nous demandons qu'elles soient réalisées si ce n'est pas le cas. Nous avons été amenés à signaler, après comparaison avec nos observations, que des études réalisées n'étaient pas exhaustives voire très superficielles. Nous avons parfois demandé un complément d'étude aux aménageurs, parfois fait des recommandations. Et nous envoyons systématiquement nos courriers en copie aux mairies et à la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

E - : Echanges et partenariats :

- SYRIBT : un membre de notre groupe participe au réseau citoyen lancé en 2022 par le SYRIBT pour la mise en œuvre d'actions qui visent à valoriser l'eau et la rivière.

Le groupe "sensibiliser et transmettre" se propose d'évaluer les zones humides et les rivières à valoriser, par la création de sentiers de découvertes et autres moyens de communication qui permettraient de mieux faire connaître ces milieux à préserver. Il a été choisi de valoriser la Turdine au départ de Joux en remontant en direction des sources. Une première partie du parcours a été validée par la mairie. Des panneaux pédagogiques interactifs seront installés tout au long du sentier qui longe la rivière. Il sera inauguré lors de la semaine de l'environnement 2026.

→ FNE et LPO : nous manquons de monde pour être en lien suivi avec ces 2 partenaires locaux

Rapport du groupe Alternatives présenté par Robert :

A – Actions 2024

- Quicury mène des études de besoins et visite des entreprises dont le modèle pourrait être adaptable localement. Nous avons par exemple visité l'entreprise Méthamoly à l'invitation de GRDF mais cette installation ne paraît pas transposable localement. Quicury participe à toutes les instances ouvertes pour proposer des idées de projets, présenter et défendre nos arguments en faveur de l'intégrité des terres agricoles et leur orientation pour une production visant une consommation alimentaire locale.
- Quicury tente de travailler avec les communes, Communauté de communes, le Syndicat Mixte du beaujolais et le Syndicat de l'ouest Lyonnais. Ce n'est pas toujours facile car les rapports ont été marqués par des affaires judiciaires. Mais dès qu'une ouverture existe pour une co-construction, nous y répondons. Et cela en collaboration avec des associations locales qui interviennent à proximité de notre bassin.

B – Rappel des lois permettant de préserver les terres agricoles et la production alimentaire locale.

- **Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche** : notre discours va totalement dans le sens du programme national de l'alimentation initié en 2010 après la Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Ce programme a pour but " la sécurité alimentaire" où la notion de territoire est au cœur du programme. On peut s'interroger sur la dimension de ce territoire car se sont les frontières administratives qui vont s'imposer ici du fait du fonctionnement de l'institution, ce qui semble peu judicieux.
- **Loi EGALIM** : elle avait pour projet, depuis 2022, d'alimenter la restauration collective (scolaire, santé, social ...) avec 50 % (en valeur) de produits prenant en compte les impacts environnementaux et au moins 20 % (en valeur) de produits issus de l'agriculture biologique.

Constatations : prendre en compte les impacts environnementaux pousse à acheter local. Mais on sait que 77 % du trafic généré par l'alimentation des ménages français est induit par les importations (c'est plus de la moitié de l'ensemble du trafic réalisé en France chaque année). Il est par ailleurs inquiétant de constater une augmentation de 96 % d'importations françaises de produits agricoles et alimentaires entre 2000 et 2018.

C - Développement économique, (PLU, CC, SCoT...) et développement agricole ?

- **Contribution à l'enquête publique du SCoT (Schéma d Cohérence Territorial) du Syndicat Mixte du Beaujolais :**
 - nous avons rappelé la nécessité de parler également d'un développement de l'agriculture alors qu'il n'est souvent question que de développement économique. C'était aussi l'avis de la chambre d'agriculture qui a demandé à ce propos "de bien vouloir rajouter la notion de « développement »"
 - nous avons remarqué que les conditions posées pour la production alimentaire ne faisaient que préserver l'existant. Aussi avons-nous posé la question suivante : n'est-il pas nécessaire aujourd'hui, compte tenu des lois, d'envisager et promouvoir un **développement** agricole ?

D - Réunions avec la Communauté de commune du pays de l'Arbresle (CCPA) ou pour le Plan Alimentaire Territorial (PAT) du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL)

- Nous rappelons les données locales sur la consommation de terres agricoles et la nécessité de les conserver et de les orienter vers une production d'alimentation locale pour éviter, entre autre, les conséquences néfastes liées au transport,
- Nous rappelons que même si les intentions affichées dans les projets : "tendre vers l'autonomie alimentaire" (projet de la CCPA) », les actions concrètes ont du mal à s'afficher. Les chiffres nous montrent qu'il faudra beaucoup de modifications pour améliorer la situation,

- Nous remarquons le dernier objectif pour la CCPA : "lancer des réflexions pour des projets moins vorace en eau"
C'est en partie le micro-projet de Quicury avec la cerisaie !
- Au delà de la CCPA nous participons au PAT de l'ouest Lyonnais. Et la même question se pose quant à l'autosuffisance. On peut observer une autosuffisance possible en légumes mais ceci grâce à l'irrigation opérée essentiellement au sud du SOL. Or ceci interroge la notion de territoire car l'essentiel de cette production de légume est absorbé par la métropole lyonnaise et par le SOL (le premier producteur de légumes de l'AMAP de l'Arbresle venait de Rontalon; il a rapidement trouvé à raccourcir ses déplacements !)

E - projet de création d'une retenue collinaire pour l'irrigation au lieu-dit Font-Piquet.

Il faut signaler comme réalisation locale ce projet exemplaire initié par des producteurs locaux. L'ASA des Bigarreaux a mis 6 ans pour monter son projet. L'eau sera distribuée par le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR) à plusieurs producteurs de fruitiers. Cette retenue restera à l'avenir un bien commun pour les producteurs locaux. Nous avons été invités par le SYRIBT à la présentation du projet où nous avons pu constater son intérêt et les précautions prises à travers l'étude environnementale.

F - Proposer des projets pouvant répondre à des besoins et que les collectivités pourraient prendre en main sur le terrain du SMADEOR.

En cours :

- Un espace-test qui permet de faciliter l'installation d'agriculteurs débutants. Des contacts ont été pris entre le SMADEOR et l'ADDEAR (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural), ainsi qu'avec la SAFER pour une partie du terrain du SMADEOR.
- Suite à une rencontre de Quicury avec la Maison Familiale Rurale de St Romain de Popey, une partie du terrain a déjà été accordée à cet organisme pour l'apprentissage de la conduite de matériel agricole.

Idées à mieux creuser :

- grande plate forme multiservices dédiée à l'agriculture Biologique. Elle pourrait être maillée avec l'ensemble des acteurs potentiellement concernés : monde agricole, Éducation Nationale, secteur de la formation et de l'emploi, restauration collective, tourisme rural.
- plateforme de vente en semi gros pour les petits producteurs qui ont du mal à concilier production et vente au détail
- atelier de transformation pour légumes et fruits (lavage, conditionnement, conserverie ...)
- ferme en régie municipale pour alimenter les cantines

G - " Ma petite cerise goûteuse"

Suite du projet en collaboration avec le Syribt : "Ma petite cerise goûteuse" vise à montrer que sous certaines conditions d'exploitation et de vente, une cerisaie peut produire sans intrants ni irrigation. Ce projet est en attente faute de financement et se limite aujourd'hui à l'entretien et la cueillette sur place par les adhérents consommateurs.

Vote du rapport d'activités :

Vote pour : 95

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

RAPPORT FINANCIER 2024 et BUDGET PREVISIONNEL 2025 présentés par Claire

Rapport financier :

Charges : 5179,52€ répartis en frais bancaires 137,29€ (+58%), frais administratifs 494,28€, frais juridiques 3420€, frais de communication et sensibilisation 907,96€, achat de petit matériel 219.99€

Produits : 7210,27€ comprennent 364,77€ de produits bancaires et assimilés, 5552€ d'adhésions et de dons, le reliquat Graine d'Ecologie 200€, le poste événements (buvettes) 566,50€, dons pour la récolte de cerises 475€, dons T-shirt

22€, 30€ report de cotisation 2023.

L'année 2024 montre un excédent de 2030,75€ qui sera affecté en report au fonctionnement de l'association.

Vote du rapport financier :

Vote pour : 95

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Présentation et vote du budget prévisionnel 2025 :

Vote pour : 95

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

PRÉVISIONS 2025

Groupe biodiversité : Actions et Projets 2025:

- Suite au succès de la sortie à Sarcey le 1^{er} février 2025 avec Thibault Duret, écologue, dans le cadre de la journée mondiale des Zones Humides et afin de sensibiliser un plus large public à une meilleure saison, le groupe biodiversité proposera une sortie conviviale le 24 mai aux sources de la Turdine, en collaboration avec l'APME et ACROSA. Cette sortie est labellisée Fête de la Nature (OFB) . RV à partir de 11h30 sur l'aire de loisirs de St Cyr de Valorges. Puis découverte de la tourbière de Valorges, la zone humide de compensation de l'A89 (Joux), la pinède tourbeuse et 2 prairies humides.
- Poursuivre l'inventaire de la faune des bâtiments,
- Terrain de la forêt comestible (Sarcey) : terrain mis à disposition, anciennement à une association qui n'est plus active, que Quicury a repris pour y faire un lieu de rencontre, de formation et de sensibilisation, ... Nous avons pris le temps de faire une expertise de ce terrain avec un naturaliste (Alexandre Maccaud) car il est assez humide et que des plantations avaient précédemment été faites. Ceci afin de mieux envisager comment s'y projeter. Taille et débroussaillage ont commencé ce printemps.
- Poursuivre la connaissance d'autres associations locales de défense de l'environnement.
- Et enfin, dans le cadre de la journée mondiale sur les zones humides (février), continuer à proposer 1 ou 2 animations autour des zones humides locales dans les années qui suivent.

Groupe Alternatives :

- Participation à la suite des projets institutionnels (projet CCPA, PAT, SOL),
- Participation au Conseil de Développement du SOL qui est "personne publique associée " c'est à dire qui est consulté automatiquement avant les enquêtes publiques le concernant,
- A l'initiative de Quicury : organisation de la visite de la ferme municipale de Val d'Oingt

Groupe Communication :

- Amélioration du site internet
- Poursuivre la vigilance et la réactivité par rapport aux projets sur le secteur, notamment concernant l'urbanisme.
 -

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration 2024 : Pierre-Olivier CHARPENET, Alain CHIZAT, Marie-Christine COLLIN, Valérie FRANCE, Claire GATTET, Robert LHOMME, Marc LEFEBVRE, Franck ORTOVENT, Clément ROUX, Florence SUBRIN DODILLE, Nadia DEBRABANT, Isabelle ROCCATI-BOSCH, Agnès VEYRON, Gilles VIGNON

Marc LEFEBVRE, Marie-Christine COLLIN et Agnès VEYRON présentent leur démission.

Membres sortants qui se représentent : Claire GATTET, Robert LHOMME.

Aucun candidat ne se présente.

Les neuf autres membres du conseil d'administration déjà élus se représentent : Pierre-Olivier CHARPENET, Alain CHIZAT, Nadia DEBRABANT, Franck ORTOVENT, Isabelle ROCCATI-BOSCH, Gilles VIGNON, Clément ROUX, Valérie FRANCE, Florence SUBRIN DODILLE.

Vote à main levée pour les deux administrateurs sortants et se représentant et les neuf administrateurs déjà élus et se représentant :

Vote pour : 95

Vote contre : 0

Abstention : 0

Tous sont élus à l'unanimité des présents et représentés.

Le nouveau CA est donc composé comme suit :

Pierre-Olivier CHARPENET, Alain CHIZAT, Nadia DEBRABANT, Valérie FRANCE, Claire GATTET, Robert LHOMME, Franck ORTOVENT, Clément ROUX, Florence SUBRIN DODILLE, Isabelle ROCCATI-BOSCH, Gilles VIGNON

La séance est levée à 22h15. S'en est suivi un moment de convivialité autour d'un pot de l'amitié et de tables rondes pour chaque groupe d'activités.